

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction des Territoires et de l'Action Sociale  
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Ouverture exceptionnelle du site de Pressensé dans le cadre du dispositif hiver 2017-2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du plan grand froid 2017-2018, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et l'Etat ont souhaité renforcer les capacités d'hébergement et de distribution de repas et petits déjeuners pour les personnes sans abri sur Marseille, par l'ouverture exceptionnelle du site de Pressensé 39, rue Francis de Pressensé - 13001 Marseille, du mardi 27 février au soir au lundi 5 mars 2018 au matin, soit 6 nuits.

Cette opération a permis de rendre disponibles 57 lits sur ce site. 57 orientations ont été effectuées par la plateforme téléphonique du 115, tous les soirs de ladite période. Au total, ce sont 219 personnes qui ont pu être accueillies durant les 6 nuits concernées.

Le groupe association départementale pour le développement des actions de prévention 13 (ADDAP 13), association loi 1901, siège social – 15, chemin des Jonquilles - 13013 Marseille, présidé par Madame Danièle PERROT, œuvrant dans les secteurs de la prévention spécialisée, de l'éducation populaire, de l'insertion par l'activité économique et solidaire, de la médiation et de la cohésion sociale, de l'exclusion sociale et de la grande pauvreté, a pris en charge cette opération.

Le coût global de l'opération s'est élevé à 23 718 €

Le groupe ADDAP 13 sollicite, au titre de l'année 2018, une participation financière de 19 965 € auprès du Conseil départemental. Le reste du financement (3 753 €) est sollicité auprès de l'Etat.

Le présent rapport a donc pour objet de proposer à votre assemblée d'accorder une aide financière d'un montant de 19 665 € au groupe ADDAP 13.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL